

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS
L'abonnement est de 12 fr. et 16 de chaque mois
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot

se paient d'avance
Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8,
M.M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Poste mixte, Omnibus mixte, Omnibus mixte (405). Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Lurech, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, Agen, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Paris.

Cahors, le 8 Juin 1875

La semaine actuelle va être prise par la discussion sur le projet de loi relatif à la liberté de l'enseignement supérieur. Ce n'est que dans huit jours, que les débats politiques reviendront, et que la loi des pouvoirs publics se présentera utilement.

Voici dans son ensemble, d'après le Journal des Débats, le projet de loi sur la presse auquel la commission consultative, formée par le garde des sceaux, paraît devoir s'arrêter définitivement :

La commission a pensé qu'elle devait se borner à faire une loi transitoire sur la presse qui permit au gouvernement d'obtenir de l'Assemblée nationale, à la veille des élections générales pour la nomination des sénateurs et des députés, la levée de l'état de siège dans les quarante-deux départements de la France et de l'Algérie qui y sont depuis si longtemps soumis.

Pour faciliter l'accomplissement d'une œuvre si délicate, la commission a cru qu'il importait tout d'abord de défendre efficacement la Constitution nouvelle et le gouvernement qu'elle consacre contre les attaques de certains journaux qui s'efforceraient plus ou moins ouvertement de pousser au renversement du régime actuel.

Des peines plus ou moins sévères frapperaient en conséquence les attaques dirigées contre le principe du gouvernement établi, l'autorité du président de la République et celle des deux Chambres.

Ces dispositions sont d'ailleurs empruntées aux lois édictées dans un but analogue après l'avènement du roi Louis-Philippe et la révolution de 1848.

Un autre article du projet défend la discussion de la Constitution dans le but d'arriver à la révision des lois constitutionnelles, tant que le président de la République ne croira pas devoir user du privilège que lui confère l'article 8 de la loi sur l'organisation des pouvoirs publics, de demander à l'Assemblée nationale des modifications aux lois des 24 et 25 février dernier.

La discussion sérieuse ne serait point cependant entravée et pourrait se faire jour dans les écrits non périodiques ayant plus de dix feuilles d'impression.

En un mot, la commission a voulu protéger par une sanction pénale les lois constitutionnelles qui n'étaient point suffisamment garanties contre les abus d'une polémique incessante et d'autant plus redoutable pour le nouveau régime que le gouvernement n'aurait plus entre ses mains les pouvoirs extraordinaires de l'état de siège.

Un troisième article enlève aux préfets le droit d'interdiction de vente des journaux sur la voie publique. Seul, le ministre de l'intérieur conservera ce droit à la condition de ne l'exercer que contre les organes de la presse qui auraient été condamnés dans l'année pour un crime ou pour un délit. Cette interdiction ne pourrait d'ailleurs, en aucun cas, excéder

la durée d'un mois.

Un quatrième article permet d'atteindre non-seulement les auteurs, mais encore les complices de tout colportage non autorisé.

Viennent ensuite quelques dispositions qui apportent un certain adoucissement aux rigueurs excessives de la législation relative à la repression du délit de fausse nouvelle, lorsque cette nouvelle n'a pas été publiée de mauvaise foi.

Quant à la juridiction qui devra connaître des crimes et délits commis par la voie de la presse, la commission, après avoir successivement passé en revue les inconvénients et les avantages que peuvent présenter les tribunaux de police correctionnelle, le jury mixte et le jury spécial, a cru devoir maintenir l'institution du jury ordinaire tel qu'il est actuellement établi, comme étant, en définitive, le système qui peut le mieux se soutenir, surtout en présence des verdicts énergiques rendus par les jurys de plusieurs départements depuis le vote des lois constitutionnelles.

Cependant, pour des motifs sur lesquels il est inutile d'insister, la commission a cru qu'il convenait d'attribuer aux magistrats, siégeant correctionnellement, le jugement des offenses contre les souverains étrangers.

Enfin, pour décider le vote de l'Assemblée nationale en faveur de la levée de l'état de siège, la commission a pensé qu'elle devait introduire dans son projet de loi un article permettant au gouvernement, sous sa responsabilité et à la charge d'en rendre compte aux Chambres, le droit d'interdire, soit dans une ville, soit dans un département, tout journal qui exciterait à la guerre civile ou compromettrait la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat.

Mais ce droit exceptionnel cesserait trois mois après la constitution du Sénat et celle de la Chambre des députés. Toutes les mesures précédemment prises cesseraient d'ailleurs de produire effet à partir du même jour.

Revue des Journaux

Français.

Le ministère belge a fait, ces derniers temps, preuve d'autant de prudence que de fermeté. L'attitude que M. Malou et ses collègues ont eue, soit devant la Chambre des députés, soit devant le Sénat, a été approuvée de tous ceux qui croient nécessaire, en Belgique comme ailleurs, de compter avec l'état de la politique européenne à l'heure présente. Le langage que le ministère devait tenir en répondant aux interpellations de ses adversaires a été celui qui, dans les circonstances actuelles, devait être tenu. Quelques fanatiques peuvent le blâmer : tous les esprits sensés l'approuvent. Dans la Chambre des députés comme dans le Sénat, les déclarations ministérielles ont été suivies d'un vote approbatif, rendu à l'unanimité, et l'on sait combien les deux Chambres belges comptent, parmi leurs membres, de défenseurs ardents des intérêts religieux, et d'hommes politiques justement jaloux de se montrer irréprochablement catholiques. Cette considération suffit pour recommander à l'estime des catholiques de tous les pays les ministres belges, car elle montre qu'ils ont agi au mieux des intérêts religieux et patriotiques dont ils font profession d'être les défenseurs.

En face des désordres de la rue comme en face des difficultés parlementaires, le ministère s'est montré digne de la confiance qu'on lui a faite. Les violences de Liège, de Gand, de Bruxelles, qui n'avaient pu être prévenues, ont été réprimées sévèrement. Le tribunal correctionnel de Bruxelles, dans son audience du 29 mai, a condamné à différentes peines huit des auteurs de scènes de désordre du 23 mai. Parmi les coupables, l'un n'a pas subi moins de treize condamnations pour vol et escroquerie, la plupart sont des vagabonds. Dimanche, à Gand, à Bruxelles, à Anvers, les processions ont traversé les rues, protégées par la force publique contre les adversaires de la liberté religieuse. Quelques coups de sifflet ont été poussés à Gand ; à Bruxelles, une bande de perturbateurs a voulu couper la procession. Cette tentative a été empêchée. Partout le gouvernement a assuré aux populations catholiques la libre manifestation de leurs sentiments de religion et l'expression publique de leur foi catholique.

Patrie.

Tandis que certaines feuilles allemandes s'attachent, dans un intérêt que nous n'avons pas à faire ressortir, à présenter la France comme une voisine devenue dangereuse, en raison de ses préparatifs militaires et de ses armements, il n'est pas mauvais de lire la thèse contraire soutenue par un organe, la Gazette d'Augsbourg, dont on s'accorde à reconnaître le caractère particulièrement sérieux et autorisé.

D'après cette feuille, la France peut remplir les cadres de son armée d'autant d'hommes qu'elle voudra, doubler même l'effectif de ses régiments, elle n'aura encore rien fait pour diminuer l'avance considérable que l'Allemagne a sur elle au point de vue du mouvement des troupes, grâce à son excellent système de chemins de fer.

Et la conclusion de la Gazette d'Augsbourg est qu'il se passera encore du temps avant que l'Allemagne puisse craindre une guerre du côté de la France.

Faisons suivre immédiatement cette déclaration de la nouvelle suivante, que nous empruntons également à un journal prussien : « L'infanterie allemande est presque entièrement pourvue du nouveau fusil Mauser et l'on pousse activement la fabrication de carabines de même système destinées à la cavalerie. Quant aux nouveaux canons d'acier à segments circulaires, ils figurent déjà dans plusieurs batteries de l'armée allemande. »

Si l'on rapproche le raisonnement de la Gazette d'Augsbourg du fait révélé ci-dessus, on sera naturellement autorisé à penser que ceux-ci seraient bien peu logiques — nous pouvons ajouter même bien peu de bonne foi — qui voudraient nous imposer l'obligation du désarmement, alors que nous sommes si peu à craindre, alors aussi que toutes les puissances, l'Allemagne entre autres, arment activement autour de nous.

Informations

On écrit de Versailles à la Liberté :

« Les plus grands efforts sont faits en ce moment par des membres influents du centre gauche et de la gauche républicaine auprès du groupe Lavergne, à l'effet de rallier ce groupe au scrutin de liste. On lui représente qu'il est de son intérêt de hâter l'époque de la dissolution, afin de profiter des excellentes dispositions dont il est l'objet de la part de l'opinion républicaine, toute pleine encore des souvenirs du vote du 25 février. »

« Or, joignant l'intimidation à l'exhortation, on ajoute que, si le scrutin de liste n'était pas adopté, les gauches se croiraient très probablement obligées de retarder la date des élections générales. »

« Contrairement à un bruit répandu par quelques journaux, il est absolument inexact que, si le gouvernement venait à éprouver un échec dans la discussion des lois constitutionnelles, M. Buffet considérerait cet échec comme lui étant tout personnel et se retirerait seul. »

« Il n'est pas permis d'oublier que les lois constitutionnelles complémentaires sont, avant tout, l'œuvre de M. Dufaure, qui est décidé à les soutenir avec son énergie accoutumée. »

On lit dans l'Union :

« Le gouvernement fait de grands efforts en ce moment pour rallier dans tous les groupes un nombre de voix suffisant pour établir une majorité en faveur du scrutin d'arrondissement et du maintien de la nomination des maires par l'Etat. »

« La lutte sera aussi acharnée sur ce deuxième point que sur le premier, de la part de la gauche. »

On lit dans la Patrie :

« La commission relative à la réforme judiciaire en Egypte a entendu M. de Lesseps, qui s'est montré favorable à la commission. »

« Il a dit que si la France n'accepte pas la convention, elle aura une situation désavantageuse, car elle sera isolée. Sur la demande si la convention judiciaire sera applicable à la Compagnie du Canal de Suez, M. de Lesseps répond affirmativement. »

Le télégraphe nous signalait la semaine dernière une découverte faite par la commission de comptabilité dans le budget de la guerre de 1869.

A propos de cette découverte, l'Agence Havas a communiqué aux journaux de Paris la note suivante qui a mis en émoi toutes les feuilles bonapartistes :

« La commission chargée d'examiner les comptes du budget de 1869 a reconnu que les crédits affectés pour l'entretien de l'armée n'avaient pas reçu cette application. »

« Un crédit était affecté à la solde de 90,000 hommes : il a été employé à un autre usage qui n'est pas connu, ces 90,000

hommes ayant été renvoyés en congé.
 » La commission fait demander des preuves au ministère de la guerre en 1869. »

La commission du budget de 1876 travaille avec une ardeur fébrile; elle a nommé la plupart des rapporteurs particuliers, savoir :
 Pour le budget de la marine, M. l'amiral Pothuau;
 Pour le budget de la guerre, M. le comte de Bastare;
 Pour le budget des finances M. Wolowski;
 Pour le budget de l'instruction publique, M. Batbie;
 Pour le budget de l'intérieur, M. Monjaret de Kerjégou.
 Les rapports doivent être déposés avant le 15 juin, de façon à ce que la discussion puisse venir immédiatement après celle des lois sur les pouvoirs publics et l'élection du Sénat; la loi électorale ne viendrait qu'en dernier lieu.

Chronique locale et méridionale.

M. le Préfet du Lot a visité hier l'Hospice de Cahors. Il a été reçu à la porte de cet Etablissement par le Conseil d'administration et M^{me} la supérieure.

M. le vicomte de Gombert a parcouru une à une toutes les salles exprimant à diverses reprises sa satisfaction sur la bonne organisation et la propreté qui règnent dans l'Etablissement.

L'adjudication des travaux à exécuter pour la construction d'une caserne d'infanterie dans la ville de Cahors, a eu lieu à la mairie de cette ville, lundi matin, en présence de M. le Maire, du Sous-Intendant militaire et de M. le Chef du génie.

Dix concurrents ont pris part à cette adjudication.

M. Chevalier, entrepreneur à Périgueux, a été déclaré adjudicataire; il avait soumissionné 5 0/0 d'augmentation sur les prix portés au cahiers des charges.

Ce même entrepreneur serait paraît-il adjudicataire de la succursale de la Banque.

Voilà donc deux chantiers importants qui vont s'ouvrir incessamment à Cahors.

L'octave de la Fête-Dieu a été célébrée avec pompe dans toutes les paroisses de Cahors. Les processions ont été favorisées par un temps magnifique. Celle de St-Barthélemy a eu les honneurs de la journée. Deux reposoirs avaient été élevés, l'un dans la rue du Rempart, l'autre adossé au mur de la caserne. La fanfare des Petits-Carmes alternait avec les tambours et clairons du 7^e de ligne. La procession offrait un magnifique coup d'œil, surtout quand elle s'est massée sur la place Gailhard, pour assister à la bénédiction du très saint Sacrement.

La journée était belle et délicieuse. Le Clergé et les fidèles ont rivalisé de zèle et de piété, pour rendre ces augustes cérémonies dignes de Dieu et de la Religion.

L'Hospice de Cahors a eu aussi, ce jour-là, sa petite procession du Saint-Sacrement, sous les frais ombrages de la cour principale.

Vendredi dernier, 4 juin, on célébra la fête du Sacré-Cœur de Jésus dans la chapelle du pensionnat des Religieuses de Nevers, et pour couronner cette solennité, on fit une belle procession de la Fête-Dieu, dans l'intérieur de l'Etablissement.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE CAHORS.

Dimanche dernier, la Société artistique de Cahors a donné une soirée. Un programme flamboyant était affiché sur tous les murs et répandu à profusion. Les nombreux spectateurs qui ont répondu à l'appel de nos jeunes compatriotes, n'ont pas été trop déçus dans leurs espérances, car on a pu constater, chez la plupart de nos jeunes artistes, de sérieux progrès pour la diction et la tenue.

Nous ne pouvons pas ici adresser à chacun d'eux les compliments qu'il mérite; d'ailleurs les applaudissements du parterre ont assez souvent agréablement chatouillé leurs oreilles; mais nous ne saurions passer sous silence la belle et sympathique voix de M. Soulacroix, qui chante avec beaucoup de goût et de méthode, et le succès de M. Montagne dans la fable;

la cigale et la fourmi.

Courage, jeunes gens! Continuez à travailler et vous finirez par devenir des artistes, dans toute l'acception du mot.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

La Société des Etudes du Lot tiendra, dimanche prochain, à 4 heures du soir, dans la salle des Assises, au Palais de Justice, une séance solennelle, à l'occasion du concours de poésie et d'histoire qui a été clos le 1^{er} avril 1875.

Voici le programme de la séance :
 Discours de M. d'Orsay, directeur trimestriel de la Société.

Discours de M. le Maire de Cahors, président.
 Rapport sur le concours, par M. Baudel, secrétaire général.

Lecture des pièces de poésie couronnées.
 Distribution des récompenses.

L'Assemblée a voté mercredi quelques surtaxes qui furent repoussées l'année dernière. Il s'agit d'appliquer de nouveaux décimes à certaines contributions indirectes qui n'en avaient pas été frappées depuis 1870, lorsque toutes les autres avaient été surtaxées.

Le vote de mercredi aura les résultats suivants :
 Le sel sera augmenté de 2 centimes 1/2 par kilogramme, ce qui produira 8 millions 1/4.

Les poudres à feu subiront une élévation de deux centimes et demi, dont on évalue le produit à 2 millions 817,000 fr.

Les permis de chasse coûtent 25 fr., dont 15 fr. pour l'Etat et 10 fr. pour la commune. On ajoutera 3 fr. par permis aux 15 fr. destinés à l'Etat, et on espère une augmentation de recette de 1,122,000 fr.

Les voitures d'occasion paient un droit de circulation perçu par les contributions indirectes. La taxe actuelle sera élevée de 1/2 décime, ce qui produira le modeste chiffre de 104,000 fr.

Enfin, on évalue à 2 millions la plus value qu'on obtiendra par les nouvelles mesures de répression des fraudes en matière de douanes.

Le total prévu de ces accroissements sera de 14 millions environ. Ces surtaxes seront appliquées dès le premier juillet prochain, afin d'en faire profiter le budget de l'année courante, que l'Assemblée a laissé en déficit.

Beaucoup de personnes étant encore dans l'indécision au sujet des formalités à remplir par ceux qui, étant sous le coup de la loi militaire, veulent changer de domicile ou de résidence, nous avons résumé ici les différentes circulaires qui traitent cette question.

Il y a lieu tout d'abord de faire ressortir la différence essentielle qui existe entre le domicile et la résidence.

Il y a changement de domicile lorsqu'on part, soit pour se fixer définitivement ailleurs, soit pour aller occuper un emploi ou exercer une profession dans une autre localité pendant un temps indéterminé; dans ce cas, on est affecté à une autre subdivision militaire.

Il y a changement de résidence lorsque l'absence de domicile n'implique pas l'abandon sans esprit de retour et ne doit durer qu'un temps relativement court (voyages, emplois temporaires), embrassant une saison, un espace de temps limité, approximativement connu d'avance; dans ce cas, on ne cesse pas d'appartenir à la même subdivision militaire.

Formalités à remplir pour le changement de domicile.

Tout homme qui change de domicile est tenu d'en faire la déclaration à la mairie de la commune qu'il quitte et à la mairie du lieu où il vient s'établir.

Il doit, en outre, soumettre son titre au visa du commandant de la brigade de gendarmerie de la localité qu'il quitte et à celui du commandant de la brigade du lieu où il vient s'établir.

Formalités à remplir pour le changement de résidence.

Tout homme changeant de résidence et s'absentant de son domicile pour plus de trois mois, doit soumettre son titre au visa du commandant de la brigade de gendarmerie de la localité qu'il quitte et à celui du commandant de la brigade du lieu où il vient s'établir.

Les hommes qui exercent une profession nomade (commis-voyageurs, artistes dramatiques, marchands forains, colporteurs, etc.), n'auront aucune formalité à remplir pour toute absence qui ne dépassera pas trois mois.

Quand ce terme sera dépassé, ils soumettront le titre en vertu duquel ils se trouvent dans leurs foyers, au visa du commandant de la brigade de gendarmerie de leur domicile, en faisant

connaître les régions qu'ils se proposent de parcourir.

En cas de passage d'une région dans une autre, ils feront viser leur titre, dans la première, avant leur départ, et, dans celle où ils se rendront, à leur arrivée.

Ces visas ne seront exigés que pour un séjour d'au moins un mois dans la même région.

D'après la loi du 27 juillet 1872, les délinquants doivent être déférés aux tribunaux ordinaires et punis d'une amende de 10 francs à 200 francs; ils peuvent en outre, être condamnés à un emprisonnement de quinze jours à trois mois.

En temps de guerre, la peine est double.

On nous écrit du Bastit :

Un orage de la plus grande intensité a éclaté sur notre commune, mercredi dernier, de cinq à six heures du soir.

Une forte pluie accompagnée de grêlons a succédé à quelques coups de tonnerre, et dans un quart d'heure une grande partie de toutes les récoltes étaient détruites.

Les pertes sont évaluées de 45 à 50,000 fr.

Pour envoyer de l'argent par le télégraphe, il faut d'abord aller à la poste déposer l'argent; l'administration des postes délivre un reçu que l'on garde et un mandat que l'on porte au télégraphe.

La taxe d'un mandat télégraphique est celle d'une dépêche ordinaire; seulement on perçoit 50 centimes en plus, parce qu'à destination on fait deux copies, une pour le directeur de la poste et une autre que l'on envoie au destinataire pour qu'il aille toucher son argent.

Le ministre de la guerre vient de prescrire le renvoi immédiat, à leurs corps respectifs, des officiers de cavalerie qui avaient été détachés dans les bureaux chargés, par subdivisions de région, du recrutement, de la mobilisation et des réquisitions de l'armée territoriale.

Il n'est fait d'exception à cette mesure qu'en faveur des officiers chargés d'un travail commencé et qu'il y aurait intérêt réel à leur laisser continuer. Ils seront maintenus provisoirement jusqu'à l'achèvement de ce travail.

Une innovation signalée par le Journal des Postes :

Il est question d'introduire dans notre système postal un service nouveau qui déjà fonctionne en Suisse, et qui permettrait de faire recouvrer par la poste toute espèce de créance sur tout le territoire français.

Une dépêche de Rome annonce que le cardinal-vicaire a publié un mandement ordonnant, par ordre du Pape, une cérémonie solennelle dans toutes les paroisses et basiliques, le 16 juin, pour l'acte de consécration au Sacré-Cœur, devant le Saint-Sacrement.

Il est à peu près certain qu'une nouvelle faculté ne tardera pas à s'ouvrir à Paris: elle se nommera *Faculté d'agriculture*.

L'initiative de cette création est due à M. le marquis de Dampierre. Cette nouvelle faculté est destinée à remédier à l'insuffisance reconnue des Ecoles d'agriculture actuellement existantes en France.

Les examens d'admission et de sortie seront, dans cette Faculté, aussi sévères que dans toutes les autres. Il sera nécessaire pour y entrer d'être bachelier-ès-lettres ou-ès-sciences.

Chaque année, dix bourses seront mises au concours: les deux élèves qui seront nommés les premiers seront chargés, chacun de leur côté, d'une mission scientifique dont le choix sera laissé aux professeurs de ladite Faculté.

Beaucoup de marchands épiciers, bouchers, boulangers, laitiers, etc., ont l'habitude de remettre aux étrangers qui se fournissent chez eux, un petit carnet sur lequel ils inscrivent journalièrement les objets livrés, puis, à des époques plus ou moins déterminées, tous les mois, par exemple, on les paye, et ils mettent un acquit sur le livret; mais ils oublient souvent que, quand la somme dépasse 10 francs, le reçu doit être revêtu d'un timbre de 10 centimes. Cet oubli pourrait leur coûter cher, et nous croyons devoir, dans leur intérêt, les prévenir de ce qui pourrait arriver.

Nous rappelons aux Sociétés musicales que le Concours d'Orphéons, Musiques d'harmonie et Fanfares de Limoges est fixé au dimanche 8 août; que les adhésions sont reçues jusqu'au 1^{er} juillet, terme de rigueur, et qu'elles doivent être adressées à M. le secrétaire du Concours orphéonique, salle de la Société Philharmonique, place Royale, Limoges (Haute-Vienne). Les Sociétés qui n'auraient pas reçu le règlement sont priées d'en faire la demande à cette adresse.

Une circulaire, contenant le programme et les détails de la fête, le prix de séjour, ainsi que la diminution sur les tarifs accordée par les compagnies de chemins de fer, sera envoyée prochainement à toutes les Sociétés adhérentes.

Parmi les pèlerins illustres de Lourdes pendant le mois de mai on a compté Mgr Saivet, évêque de Mende, qui a mis la Vierge de Massabielle dans ses armoiries; Mgr Grâce, évêque de Saint-Paul, dans les Etats-Unis, et Mgr Véroilles, évêque de la Mandchourie.

Ce dernier prélat, vieillard de près de quatre-vingt ans, était venu à Rome pour le Concile; il est depuis lors resté en France pour les besoins de sa vaste et difficile mission; il va, malgré son grand âge, repartir pour l'extrême Orient et, avant d'entreprendre de voyager de près de six mille lieues, il a voulu se recommander lui et ses néophytes à Notre-Dame de Lourdes. Il a prêché à la basilique, le jour de la Pentecôte: « Je repars, a-t-il dit, pour ma chrétienté lointaine; je laisse tout en Europe... là-bas, le missionnaire n'a que Dieu, Dieu seul; mais il est heureux. »

Au nombre des pèlerins laïques, on a remarqué son Altesse le grand duc de Toscane.

L'Union croit pouvoir annoncer d'une manière certaine que l'uniforme de notre infanterie va être complètement modifié. La tunique serait remplacée par une pelisse semblable à celle de l'état-major et de nos chasseurs à cheval, sans aucun brandebourg et sans soutaches. Ce vêtement éminemment pratique sera certainement reçu avec la plus grande faveur par nos officiers et nos soldats.

On écrit de Château-Renaud, (Bouches-du-Rhône) à la Gazette de Nîmes :

Depuis quelques temps nos aimables radicaux n'avaient pas prouvé leur intolérance religieuse. Les scandales de Bruxelles les ont mis en humeur, et ils ont donné, dans certaines localités, une idée de la manière dont ils entendent le respect des libertés publiques.

« A Tarascon, dimanche dernier, à l'occasion de la procession de la Fête-Dieu, une cinquantaine de ces individus se tenaient debout sur la terrasse d'un café situé sur le cours, la pipe à la bouche, le chapeau sur la tête. Le Saint-Sacrement passa devant eux et ils se gardèrent bien, non seulement de se découvrir, mais encore de quitter leur pipe. »

« A Château-Renaud, la ville religieuse et légitimiste, même fait se renouvela. Au moment du passage du Saint-Sacrement, on put voir assis autour des tables des cafés F... et C., les anciens souverains du 4 septembre, buvant, fumant et se tenant dans des postures inconvenantes. »

« Un prêtre indigné, fut obligé d'aller à eux et de les rappeler au respect des convenances. »

« Ainsi, voilà ce que nous promettrait l'avenir si nos énergiques administrateurs n'y mettaient ordre. L'avènement de ces nouvelles couches sociales serait la négation de la divinité, de la famille, je dirai plus: de la Patrie! »

Un orage a sévi dimanche sur plusieurs points du département du Gers. On signale notamment les communes de Boulaur et de Bédéchan, ainsi que les hameaux de Pontéjac et de Fangeau, où les vignes, les fourrages, les céréales et les arbres fruitiers ont beaucoup souffert de la grêle.

On écrit de l'Isle-en-Jourdain au Conservateur d'Auch :

« A la suite d'une trombe qui s'est abattue sur notre ville vers les neuf heures du soir, le 30 mai dernier, les faubourg de l'Hôpital, Castempale, Lafontaine, le Petit-Versailles et Montorgueil, ont été en un instant envahis par les eaux, qui ont pénétré dans la plus grande partie des maisons à une hauteur de un mètre vingt centimètres. »

» Informé télégraphiquement des désastres éprouvés, M. le sous-préfet de Lombez est arrivé en toute hâte dans notre ville, et, accompagné de plusieurs conseillers municipaux (notre administration se trouvant momentanément absente), a visité en détail toutes les maisons où l'eau avait pénétré, pris note exacte des dégâts et promis son appui pour obtenir quelques secours afin de soulager nos infortunés concitoyens.

» Sur l'initiative des conseillers municipaux, une souscription pour venir immédiatement en aide aux malheureuses victimes du fléau a été ouverte et de suite couverte par une somme assez forte, qui a permis de leur procurer sur l'heure des moyens de subsistance.

» M. le sous-préfet de Lombez a tenu à s'inscrire le premier sur la liste, ainsi que M. le procureur de la République près le tribunal de Lombez.

» Notre population entière a voulu de son côté prendre part à cette manifestation et a apporté son offrande à l'œuvre de bienfaisance si bien commencée.

On lit dans l'Observateur de Tarbes, du 4 :

« Les pluies diluviennes que nous avons subies ces jours derniers, ont fait sortir de leur lit nos principaux cours d'eau. Les canaux qui circulent en ville se sont répandus dans les rues; hier matin, vers les 6 heures, il était impossible de sortir de chez soi à pied sec. Cette pluie torrentielle est cause de l'éroulement d'une maison dont les habitants étaient heureusement sortis. Il est probable que dans les campagnes l'inondation aura causé des désastres véritables.

» Ce matin l'Adour, ordinairement si étroit et si mince, a des proportions énormes; il charrie des arbres, des racines, et ses rives s'élargissent encore des grandes brèches qu'il fait aux prairies qui le bordent.

» On nous apprend que plusieurs ponts entre Bagnères et Tarbes ont été emportés par le fleuve. Le pont de Soues serait entamé.

» Hier soir, le train de Bordeaux a été arrêté par la crue d'eau en de-là de Maubourguet. Un train vide est parti de Tarbes, à 9 heures, pour aller recueillir les voyageurs qui s'y trouvaient et que l'on présumait ne pouvoir arriver à Tarbes que vers minuit.

On écrit de Pau :

« Dimanche, dans l'après-midi, au moment où finissait l'office divin, la foudre est tombée sur l'un des clochetons de l'église de Morlane, arrondissement d'Orthez, a percé la voûte, a tué raide l'enfant de chœur qui se tenait à la droite du vénérable curé et a précipité ce dernier sur les marches de l'autel, toutefois, sans lui faire d'autre mal. Après avoir franchi la Sainte-Table, elle a rencontré un groupe de jeunes filles rangées autour du chœur. L'une d'elles, âgée de quatorze ans, a été tuée. Ses compagnes ont eu les cheveux et les bras brûlés; quelques-unes ont été déchaussées. Le fluide a traversé la chaire, est remonté par le second clocheton et a fait voler en éclat la toiture.

» La terreur et l'émotion de l'assistance étaient impossibles à décrire. Les hommes étaient paralysés par la frayeur; les femmes s'étaient évanouies. Puis, le premier moment de stupeur passé, on s'est précipité dans l'affolement vers l'issue de l'église. Plusieurs femmes ont été alors grièvement blessées.

» Voici le bilan de cette triste journée. Deux tués : un jeune homme et une jeune fille de quatorze ans; deux autres jeunes filles grièvement atteintes par la foudre et une douzaine de contusionnés.

» Les dégâts matériels de l'église sont d'autant plus pénibles qu'on venait d'y faire de grandes réparations. Elle date du seizième siècle.

On lit dans la Décentralisation de Lyon :

« Hier mercredi, après une journée des plus accablantes, vers quatre heures, le ciel s'est couvert tout-à-coup de gros nuages noirs, teints de reflets blancs et jaunâtres, qui, au dire de beaucoup de gens, présagent de violents orages mêlés de grêle.

» Pendant quelques instants, l'obscurité est devenue presque complète. Déjà le vent précurseur de la pluie commençait à faire tourbillonner la poussière dans les rues. Chacun hâtait le pas pour regagner sa demeure ou chercher un abri. Mais, par un hasard assez singulier, il n'est tombé qu'une forte averse. Elle a commencé par la chute d'énormes gouttes

d'eau chaude, s'élargissant sur les trottoirs fumants de nos rues. Pendant ce temps, d'innombrables éclairs sillonnaient dans tous les sens l'horizon blafard. Les fracas de foudre se succédaient sans intermission pendant une demi-heure environ et semblaient imprimer sol de violentes secousses.

» La foudre est tombée sur le Lycée de Lyon et sur la cure de la paroisse de la Rédemption.

Au Lycée, les élèves de seconde ont vu tout-à-coup le gaz s'enflammer. C'était le fluide qui, après avoir fondu les conduits de plomb, avait communiqué le feu au gaz.

» Les élèves et les professeurs terrifiés ont quitté la classe et ont crié : *Au feu.*

» Il y a eu pendant quelques instants, dans la maison, un désordre inexprimable.

» Cependant tout est rentré dans l'ordre au bout de quelques instants, lorsque le premier moment de frayeur passé, on a pu constater que la foudre s'était contentée d'enflammer le gaz sans mettre le feu à l'établissement.

» Dans une autre partie du Lycée, les officiers de l'armée présidaient à la composition du dessin au lavis, pour les élèves qui concouraient pour être admis à Saint-Cirq.

» Mais à un certain moment, l'obscurité est venue si grande, qu'on a dû allumer le gaz.

» Ce contre-temps peut causer un préjudice aux compositions de ce genre; aussi les officiers ont-ils dressé un procès-verbal pour être annexé aux compositions des élèves, constatant cet incident.

Le Girondin, de la Réole, annonce l'apparition du phylloxera dans les cantons de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), de Sigoulé et de Duras (Lot-et-Garonne).

L'Echo de Marmande confirme en ces termes une nouvelle déjà donnée par nous :

Le phylloxera, nous avons le regret de le constater, a fait son apparition dans l'arrondissement de Marmande, sur le territoire des communes de Beaupuy, Mauvezin et Marmande (section de Madelaine). M. le maire de Marmande, des viticulteurs et des personnes compétentes ont été visiter les vignobles atteints et se sont assurés de l'existence de la maladie, qui fort heureusement n'a pas pris encore de grands développements; mais elle existe, et il faut le porter à la connaissance des intéressés afin qu'ils prennent les précautions nécessaires pour arrêter les progrès.

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 3 juin 1873.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Pour répondre au désir d'un grand nombre de communes et de propriétaires qui ont eu l'occasion d'apprécier mes services et me conformer à l'usage que j'ai adopté depuis plusieurs années, de me rendre dans les départements, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien faire connaître à ceux de vos nombreux lecteurs que la question des eaux souterraines intéresse, que je ferai prochainement ma tournée dans le Lot et les départements limitrophes.

Le grand intérêt qu'on peut avoir à se rendre compte de la situation hydraulique du terrain dont on dispose et des ressources que cette situation pourrait procurer avec le minimum de dépense possible, donne à cette question le caractère d'une question essentiellement vitale qui est entrée, depuis le début de mes conférences et de mes opérations dans le domaine scientifique.

Ayant une connaissance approfondie des lois physiques qui régissent la matière ainsi que des variétés, de la forme, de la composition et des phénomènes du sol, c'est-à-dire de la géographie pratique, je puis toujours fournir aux intéressés toutes les explications de nature à leur faire apprécier le mérite de mes observations et de mes conseils.

Le prix de mes honoraires, y compris les frais de voyage, n'est toujours que de 35 fr. ou de 45 fr. si la distance est de plus de 7 kilomètres d'une station de chemin de fer, par propriété ou par ferme, n'importe le nombre et la nature des indications;

Pour les communes ou associations : 70 ou 90 fr. selon le cas;

Pour l'Etat ou les villes au-dessus de 3,000 âmes : 100 ou 120 fr.;

Je donnerai suite à toutes les demandes qui me seront adressées d'ici au 15 courant, à

mon domicile, à Paris, rue Sédaine, n° 46.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, mes bien sincères salutations.

Léon HOLTZ,
Ingénieur civil hydroscopiste.

Revue Archéologique

Découverte d'une hache de l'époque de la pierre polie à Cahors.

L'hiver dernier, en creusant un puits d'absorption dans l'angle de la promenade de la Chartreuse qui touche à l'établissement de la miséricorde, on mit à découvert une hache polie en silex d'un galbe et d'un travail remarquables. Elle fut trouvée à une profondeur de trois mètres environ, sous cette épaisse couche de débris de constructions gallo-romaines qui recouvrent toute la partie sud-ouest de la presqu'île sur laquelle s'étendait l'antique ville de Divona. C'est dans le voisinage de cette fouille que, vers le milieu du XVII^e siècle, on trouva, d'après ce que rapporte le savant abbé de Fouilhac, des restes d'une patère antique et d'autres vases consacrés aux sacrifices, ainsi qu'une statue, dont la tête assez bien conservée, était couronnée de feuilles de chêne, ce qui ferait présumer que là s'élevait un temple, dédié à Jupiter.

La hache que le hasard nous a mise sous la main au moment où des enfants étaient en train de la mutiler, est une nouvelle preuve de l'ancienneté de la capitale des Cadurci. Elle appartient aux types des instruments de ce genre dont on a découvert un important atelier de fabrication à Pressigny-le-Grand, dans la Touraine. Sa forme est celle d'un coin allongé, elle mesure 0^m 17 de longueur, sur 0^m 07 de largeur et 0^m 045 d'épaisseur. Elle est tranchante d'un côté et arrondie de l'autre. Le silex dont elle est formée et que le temps a recouvert d'une belle patine, offre une pâte très-fine et compacte, couleur de cire veinée de rouge, qu'on ne trouve point dans nos régions, aussi la considérons-nous comme un de ces produits si nombreux importés sur le sol du Quercy, par voie d'échanges ou de transactions commerciales qui, déjà à cette époque reculée, semblent avoir excité entre les divers peuples de la Gaule et ceux des contrées les plus éloignées, s'il faut en juger par la présence chez nous, de haches en jaspé, en jade, en fibrolithe, en obsidienne etc., de même que des objets de parure en turquoise, en ambre, en coquillages etc., dont la provenance de quelques-uns de ces objets appartient à des contrées situées hors de l'Europe.

La pierre polie ne se montre dans notre pays qu'à l'époque à laquelle furent élevés ces étonnants monuments mégalithiques, si nombreux sur nos plateaux calcaires, qu'on appelle Dolmens et que l'on désigne ici, sous les noms de pierres levées et de tombeau des géants.

Les outils les plus employés pendant ces âges lointains de la pierre polie étaient les haches en pierre; les plus grandes servaient d'armes et d'instruments, les moyennes, bien plus nombreuses, aux usages domestiques, quant à celles de moindres dimensions, en pierres rares et appartenant à des arts plus avancés, on doit les considérer comme ayant été des amulettes.

Quelques unes de ces haches, que caractérise leur forme ronde, comme celle qui nous occupe, étaient tenues à pleine main; mais plus généralement, d'après les nombreuses découvertes qu'on a faites à cet égard, elles étaient emmanchées dans des bois de cerf, dans des sortes de massues en bois, ou bien au moyen de branches d'arbres bifurquées ou fendues auxquelles elles étaient fixées à l'aide de ligatures.

L'âge de la pierre polie durant lequel l'homme cesse d'être troglodyte, marque un progrès sensible sur les époques antérieures, non seulement au point de vue des perfectionnements apportés à son industrie, mais surtout au point de vue de son état moral. Si les objets qu'on recueille dans les tombeaux ou sur les lieux qu'il a habités révèlent les indices de la pratique d'un culte, le mode de sépulture employé alors paraît témoigner d'une croyance à une autre vie, car l'usage de replier les corps semble se rapporter à une idée symbolique du dogme de la résurrection, les morts devant renaître du sein de la terre, notre mère commune, après y avoir conservé un certain temps l'attitude qu'ils avaient eue dans le sein de la mère individuelle.

C'est pourquoi, les dolmens et les autres sépultures qui se rapportent à l'âge de la pierre polie dans lesquels on observe la position repliée des corps, ne sont pas moins intéressants à étudier que les haches et les autres objets d'ornement et de parure qu'ils recèlent et sont dignes de solliciter toute l'attention des archéologues.

CASTAGNÉ.

Dernières nouvelles

M. le comte de Rémusat est mort dimanche matin, à sept heures.

La veille au soir il s'était produit, dans l'état du malade, un mieux relativement sensible, qui avait donné une lueur d'espoir. Ce mieux se maintint durant toute la nuit; M. de Rémusat avait recouvré sa connaissance, et il la conserva jusqu'à sept heures moins un quart, heure où il répondit par des signes à quelques questions qu'on lui adressait.

A sept heures moins dix minutes, le malade tomba tout à coup dans une prostration complète; ses yeux s'éteignirent peu à peu, et c'est sans souffrance que, quelques minutes après, il rendit le dernier soupir.

M. de Rémusat était âgé de 78 ans.

Il se confirme que M. Depeyre prendra la parole sur l'élection de la Nièvre et soutiendra le refus fait par son successeur, M. Tailhand, de livrer le dossier de l'instruction à la commission d'enquête.

La revue annuelle des troupes de l'armée de Paris aura lieu dimanche prochain au bois de Boulogne. Elle comprendra un effectif d'environ 25,000 hommes.

Dépêches Télégraphiques

Eaux-Bonnes, 6 juin, soir.

Ouragan épouvantable hier. Toutes les Eaux-Bonnes bouleversées. Etablissement des bains d'Orthez submergé. Maisons Salnave, 5 étages écroulés de fond en comble, victimes onze. Trois rochers ont roulé en pleine place. Trois écuries enlevées. Services diligences interrompus. Toutes vallées d'Ossuma dévastées. Pertes 1,200,000 francs.

Versailles, 7 juin, soir.

L'Assemblée reprend la 2^e délibération sur la proposition relative à l'enseignement supérieur. Mgr Dupanloup combat les opinions émises par M. Laboulaye. Il déclare que l'Eglise ne combat que pour la paix et est prête à l'accepter sur les bases de la justice et de la liberté. La discussion générale est close. Une discussion s'engage sur l'article 2. M. Chesnelong réclame pour les diocèses la participation aux droits que le projet accorde aux départements et aux communes. La séance continue.

Bourse de Paris.

Paris, 8 juin 1875.

Rente 3 p. %	64,15
4 1/2 p. %	93,70
5 p. %	103,75

Le Sieur LOUBEJAC et C^o, ayant une quantité d'excellent blé des environs de Montcuq et de Lauzerte, ouvrira le Lundi, 31 mai prochain, une boulangerie à Cahors.

PRIX :

Pains 1 ^{re} qualité.	d'un 1/2 kil.,	15 c.
—	de 1 kil.,	30 c.
—	de 2 kil.,	55 c.
—	de 4 kil.,	1 fr. 10 c.
—	de 6 kil.,	1 fr. 65 c.
—	2 ^e qualité,	à 25 centimes le kilog.

Dépôts, chez MM. AUSSET, marchand épiciier, rue de la Mairie; ELOI, place au Marché; M^{lle} Sophie FRAYSSÉ, épicière, derrière la Halle aux grains; MM. CAZES, épiciier, rue des Boulevards, derrière la maison Henras; LARROQUE, en face la Caserne; IZARD, rue de la Prison.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, paraissant le samedi de chaque semaine, donne par an plus de 2,000 gravures sur bois; 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 mo-

dèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. Firmin Didot, frères, fils et Co, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste: dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1^{er} édit: 5 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. 4^e — avec une gravure coloriée chaque numéro: 5 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

ACHETEZ vos MONTRES

DIRECTEMENT EN FABRIQUE. Économie réelle. — Garanties sérieuses. Billes, Gravures, Chiffres et Décor à votre goût. Anc. Directeur de Fabrication de ROBERT & AMIET, l'École d'Horlogerie Gr^e-Rue, 70, Besançon, seule ville française de production. Horloges publiques perfectionnées, construction et pose.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nom-

bre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service. Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur, A. LAYTOU.

Pour les extraits et articles non publiés. Le propriétaire-gérant A. Laytou.

Glacière Cadurcienne GLACES DE NORWÈGE

MM. les Limonadiers sont prévenus qu'ils trouveront chez M. Salomon, au Grand Café Divan, DE LA GLACE DE NORWÈGE, 1^{er} choix, non brisée et par blocs de 50 à 200 kilogrammes.

Le grand approvisionnement qu'il a pu faire lui permet de livrer de la belle Glace à des prix très-modérés.

Expéditions

EN VENTE

Chez M. J.-D. Crayssac, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par M. J. MALINOWSKI, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors

Prix : 30 centimes

FLEURS ARTIFICIELLES.



MARIE BLANC FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements. Garnitures d'autel or. Fournitures pour fleurs; Globes garnis et non garnis; Couronnes nuptiales; Couronnes mortuaires; Papiers de toute couleur.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux. Bouquets pour Fêtes votives; Lanternes vénitienes; Feux d'artifice.

CINQ FRANCS PAR MOIS

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr. Payables 50 francs par trimestre. La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 130 gravures sur acier. 90 fr. Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr. La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr. Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr. Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée, 700 fr. DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr. Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr. Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr. Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. Art pour tous, par C. Sawagoot, 13 vol. cartonnés. 390 fr. OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: 30 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

L'ABEILLE

SEULE COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE LA GRÈLE

Fondée en 1856 au capital de huit millions

En la seule année 1872, elle a garanti près de 200 millions et a payé à 6,600 sinistrés, plus de 3 millions

Pour ne pas s'exposer à des mécomptes, on doit bien se garder de confondre les Assurances à primes fixes avec les Assurances mutuelles. Dans l'Assurance à primes fixes l'assuré a la certitude d'être intégralement indemnisé des pertes constatées.

Pour connaître les conditions de l'assurance, s'adresser à M. CARRIOL, Agent général à Cahors, rue St-James. — Agents particuliers dans tous les cantons de l'arrondissement.

L'Abeille, Compagnie d'Assurances à primes fixes contre l'Incendie.

Garantie: 27 millions — Capital social: 12 millions — Primes en portefeuille: 15 millions

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.



Plus de Feu. 20 années de succès. SEUL TOPIQUE et radicale des boiteries, molettes, écartis, vessigons, foulures, capelots, enroulements et faiblesses des jambes, catarrhes, bronchites, rhumatismes, etc. Pansement à la main en 3 min. sans douleur et sans couper le poil. 6 fr. PH^e GENEAU, 275, r. St-Honoré, Paris. BAS VARICES DALPIAZ CEINTURES ABDOMINALES PH^e GENEAU, 275, r. St-Honoré, Paris

AVIS

On demande à céder un Magasin de Mercerie et de Modes, très bien placé, dans la ville de Montauban. Position assurée. Toutes facilités pour le paiement. S'adresser à M^e Capelle, notaire à Montauban.

AVIS.

On demande à acheter une Propriété. S'adresser à M. VINCENS, pépiniériste à Cahors.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Remplacent, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragéifiées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 40, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies. — Envoi franco de prospectus sur demande. Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4^o, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOMES I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs, Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'autel brodé or.

AVIS

M^{me} V^e ANDRAL

A l'honneur de prévenir ses clients qu'elle vient de reprendre l'ancienne Auberge de M^{me} V^e Lafon, rue du Lycée, et qu'elle continuera comme par le passé à contenter sa clientèle.

On trouvera chez elle: chevaux et voitures à volonté.

A VENDRE

Pour cause de Décès

Une bonne ÉTUDE D'HUISSIER, près le Tribunal de Cahors, résidence à Lalbenque. S'adresser à Madame veuve Coste, à Lalbenque.